Fenêtre sur le fleuve, carrefour de Charlevoix
www.saintsimeon.ca
SAINT-SIMÉON
Baie-des-Rochers | Port-aux-Quilles | Saint-Siméon | Port-au-Persil

ORDRE DU JOUR

ODJ 267 – 6 octobre 2026

MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du 6 octobre 2026 à 18h30

Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay

Situé au 225, rue Saint-Léon, Saint-Siméon, Québec, G0T 1X0

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. Moment de réflexion.
1.2. Période de question (30 minutes maximum).
1.3. Informations sur la Municipalité Régionale de Comté de Charlevoix-Est.
1.4. Adoption de l'ordre du jour de la séance.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2026.
2.2. Approbation des comptes.
2.3. Fin de la période de probation de la greffière-trésorière adjointe.
2.4. Fin de la période de probation du gestionnaire des opérations.
2.5. Changement de signataire – ajout du maire.
2.6. Dépôt rapport financier annuel comparatif au 30 septembre 2026.

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1. Certificat de paiement numéro 5.
3.2. Programme cadets – Été 2027

4. TRANSPORT

5. HYGIÈNE DU MILIEU

5.1. Installation de la télémétrie.
5.2. Acquisition d'un système de nettoyage haute pression industriel.

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Fenêtre sur le fleuve, carrefour de Charlevoix
www.saintsimeon.ca
SAINT-SIMÉON
Baie-des-Rochers | Port-aux-Quilles | Saint-Siméon | Port-au-Persil

ORDRE DU JOUR

ODJ 267 – 6 octobre 2026

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1. Demande d'aide financière au programme « *Projets de vitalisation : infrastructures et équipements communautaires* ».

8. SPORTS LOISIRS ET CULTURE

9. SOLLICITATIONS

9.1	Groupe action jeunesse de Charlevoix	500 $
9.2	Camping Québec – adhésion annuelle	1 429,15 $
9.3	Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs – adhésion annuelle	150 $
9.4	Association québécoise d'urbanisme – adhésion annuelle	175, 91 $
9.5	Service d'Aide Communautaire de Charlevoix-Est (SACC) - Projet collation 2026-2027	500 $

10. VARIA

10.1. Insérer ici
10.2. Insérer ici
10.3. Correspondance.
10.4. Commentaires des élus.
10.5. Période de questions (30 minutes maximum).

11. LEVÉE DE LA SÉANCE